

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 26 MAI 2016

Présents : Mr. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
Mr. L. GIJSENS, Melle A. POLMANS, Mme M.C. JANSSEN, Mme
J. BOLLAND-BOTTY, Echevins,
Mme E. DECKERS-SCHILLINGS, Mme S. PHILIPPENS-THIRY,
Mme M.-E. DHEUR, Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Mr L.
OLIVIER, Mr J.J. CLOES, Mr. F.T. DELIEGE, Mr. M. LUTHERS,
Mme F. HOTTERBEEEX-van ELLEN, Mme A. XHONNEUX-
GRYSON, Mme J. CLAUDE-ANTOINE, Conseillers,
Melle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

En présence de : Mr René MICHIELS, Président du C.P.A.S.

Excusé : Mr J. CLIGNET

L'assemblée compte 17 membres.

ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE

1. *Approbation du procès-verbal du 07.04.2016*
2. *Communications*
3. *Fabriques d'églises de l'entité – Comptes 2015 – Approbation*
4. *Compte communal 2015*
5. *Arrêtés de Police*
6. *Démission de deux échevines et conseillères communales au 30.06.2016
– Prises d'acte et acceptation*
7. *Enseignement maternel et primaire - Restructuration des écoles*
8. *Inventaire des logements publics en Wallonie – Recensement du parc
locatif public de la Commune – Approbation*
9. *Subvention communale octroyée aux accueillantes d'enfants à domicile
reconnues par l'ONE – Règlement*
10. *Marché public de travaux – Aménagement de la vieille ville de DALHEM –
Enfouissement des câbles HT et modernisation BTA rue Général Thys*
11. *Marché de travaux – Aménagement des abords à l'entrée de l'école de
NEUFCHATEAU*

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 07.04.2016

Juliette Claude-Antoine signale une coquille au point 9, point sur lequel elle s'est abstenue plutôt que l'approuver.

Jojo Cloes intervient comme suit :

Le Collège propose à l'approbation du Conseil un procès-verbal qui ne contient pas les interventions des Conseillers « Renouveau ».

Cela résulte du fait que, à chaque demande d'insertion de son intervention émise par un Conseiller Renouveau, la majorité a voté NON.

Il en est d'ailleurs ainsi pour tous les procès-verbaux de Conseil depuis le 25/04/2013.

Certaines remarques verbales ou attitudes de membres de la majorité permettent de se dire qu'ils ne comprennent pas bien le processus.

Une mise au point s'impose donc.

Le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil, art 47, dit ceci : « Les commentaires préalables ou postérieurs aux décisions, ainsi que toute forme de commentaires extérieurs aux décisions ne seront consignés dans le procès-verbal que sur demande expresse du conseiller qui a émis la considération et qui la dépose sur support écrit, moyennant acceptation du Conseil à la majorité absolue des suffrages... »

Cet article provient du modèle de ROI établi par l'union des villes et Communes de Wallonie qui est la référence suprême en la matière.

Il a été voté à l'unanimité par notre Conseil.

Le ROI prévoit donc bel et bien l'insertion, tout en y mettant les conditions suivantes :

Dépôt de l'intervention sur support écrit. Cette condition est logique. Elle impose à l'intervenant un effort de réflexion salutaire et écarte les envolées de diarrhée verbale. Renouveau respecte à la lettre cette condition.

Acceptation du Conseil à la majorité. Cette condition est motivée par le fait qu'il faut pouvoir écarter des interventions grossières, malvenues ou sans rapport avec le point traité. Aucune intervention des Conseillers Renouveau n'a jamais été dans ce cas.

Il apparaît donc clairement que la majorité poursuit une attitude tout à fait incohérente puisqu'au départ elle a prévu l'insertion et que par la suite elle la refuse systématiquement et ce sans raison.

Ce qui est grave, c'est que cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

Le Conseil communal est en effet le lieu où sont débattus les choix politiques, leurs raisons d'être et leurs conséquences.

Ce débat permet au citoyen de fonder son propre jugement sur la pertinence de ces choix pour l'intérêt collectif.

Dans la mesure où la plupart des citoyens n'ont pas la possibilité matérielle d'assister aux Conseil communaux, il faut mettre à leur disposition un outil qui supplée à cette impossibilité.

Cet outil est de toute évidence le procès-verbal, pour autant que celui-ci soit complet et pas lacunaire et tronqué.

La mise du PV sur le site internet de la Commune permet à l'heure actuelle à une grande majorité de citoyens d'y accéder.

Au comportement de la majorité, il y a une explication qui est qu'elle veut que le plus possible de citoyens en sache le moins possible sur le déroulement des affaires de la Commune. C'est l'opacité en lieu et place de la transparence qu'à l'heure actuelle tout le monde réclame de la part des Politiques.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès-verbal.

Je demande, conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, que mon intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

Séverine Philippens rappelle que Jocelyne est seule cheffe quant au contenu du PV ; elle rappelle que ce n'est pas le choix de la majorité. Elle souligne à nouveau que le but est de ne pas donner un surcroît de travail aux secrétaires !

Arnaud Dewez ajoute que les interventions des membres de la majorité ne sont pas non plus reprises.

Jojo renchérit en signalant que la majorité ne demande pas non plus à ce que ses interventions soient inscrites !

- Vote sur l'intervention de Jojo : Majorité : 9 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur l'approbation du PV : Majorité : 9 OUI / Renouveau : 7 NON

Point 2 : Communications

Loïc Olivier intervient comme suit :

Le point 2.3 : Quand la première réunion de la CCATM est-elle prévue ?

Arnaud Dewez : Très bientôt... Elles vont s'enchaîner la première année. Six par an sont prévues.

Léon Gijssens nous indique que la première réunion sera programmée en juin.

Point 3 : Fabriques d'églises de l'entité – Comptes 2015 – Approbation

Loïc Olivier intervient comme suit :

Nous constatons qu'à Berneau, les subsides n'ont pas été versés complètement. Pouvez-vous nous expliquer comment les subsides sont versés ?

Arnaud Dewez : La première tranche est versée début d'année, la deuxième par la suite, en fonction des besoins.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

Point 4 : Compte communal 2015

France Hotterbeex intervient comme suit :

Tout d'abord, je voudrais remercier Mme Lousberg pour avoir déjà répondu à une partie de mes questions.

Nous sommes plusieurs à avoir des questions, nous interviendrons dans l'ordre des pages du compte.

France embraye donc à propos du compte :

À l'ordinaire :

P15-art.000/11348 : fonds de pension personnel contractuel : budget : 10.000 €, engagement : 2.699,13 € : pourquoi cette différence ?

Arnaud Dewez : 10.000 € est l'estimation. Le Collège avait prévu un versement avec effet rétroactif au 1^{er} janvier mais c'est interdit. Il s'agit d'un fonds de pension du second pilier pour les agents contractuels. Dalhem étant la seule Commune qui l'offre.

P18 -art.04001/36423 : taxe sur les panneaux publicitaires : budget : ± 5.000 € mais aucun droit constaté : pourquoi ?

Le receveur : l'enrôlement se fait début de l'année suivante, le revenu est inscrit dans les exercices antérieurs.

-art.040/36424 : taxe toutes boîtes : ± 53.000 € prévus mais rien de constaté, pourquoi ?

Réponse : idem question précédente.

-art.04002/37701 : taxe pylônes GSM : ± 32.000 €, rien de constaté

Le receveur : C'est perçu au préalable par la Région wallonne.

P19- non valeurs de droits constatés : un total de ± 27.000 € est noté en crédit sans emploi : à quoi correspondent ces sommes ? Pourquoi ne sont-elles pas perçues ?

Le receveur : Il s'agit de taxes non recouvrables ou prescrites.

France Hotterbeex : quand considérez-vous qu'il y a prescription ?

Le receveur : après avoir envoyé des rappels, recommandés et action d'huissier, pour les taxes le délai de prescription est de 5 ans ; pour le reste, il faut voir le code civil, c'est en général 10 ans.

P24-art.10401/16148 : cautions urbanisme : 10.000 € prévus mais rien de constaté : vous n'avez rien reçu ?

Le receveur : il s'agit de l'affaire de détournements d'argent. On attend le jugement pour établir le droit constaté.

P25 en dépenses : 7.250 à la place de 10.000 €

Le receveur : En comptabilité générale, il s'agit des autres cautions, pas en comptabilité budgétaire.

P28-art.12403/16148 : facturation charges bât. Bassetrée : 5.000 € au budget mais rien de constaté pourquoi ?

Le receveur : C'est tout simplement décalé.

Loïc Olivier intervient comme suit :

P29-art.124/14048 : 10.000 euros étaient prévus en crédits budgétaires mais 0 euro engagé pour le petit patrimoine, qu'était-il prévu ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Marie-Catherine Janssen : il s'agit de 3 dossiers non terminés : le crucifix dans la vieille ville, l'appelboom et la porte de lombard.

P37-art.42101/12402 : Il était prévu 100 euros pour l'achat d'une boîte de secours, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Arnaud Dewez : c'est prévu, au cas où ...

France poursuit :

P39-art.421/12703 : fourniture carburant véhicules : ± 14.000 € de moins que prévu : comment est-ce possible ?

Arnaud Dewez : le prix du carburant qui a diminué. Et on est prudent... Tout le budget n'est pas consacré.

Art.421/12706 : entretien véhicules : ± 10.000 € de moins ???

Josette Bolland : Il y a eu en fait de gros frais effectués l'année précédente et donc nettement moins cette année.

P40-art.551/18002 : droit de passage Fluxys : ± 60.000 € prévus mais rien de reçu, pourquoi ?

Arnaud Dewez : ça n'est pas encore payé.

Le receveur : c'est la Commune qui facture, il va vérifier si cela a été fait et nous tient au courant.

P41-art.520/12406 : ramassage pneus : sur les 3.000 € engagés, 2.950 sont en crédit reporté : pourquoi ?

Léon Gijssens : Parce qu'on a simplement payé le transport.
France lui répond qu'elle le sait, c'est pourquoi sur le budget de 13.000€ de départ, il n'en reste que 3.000.

Léon Gijssens se souvient qu'il s'agit en réalité d'une facture litigieuse relative au peson et qu'il s'agit donc d'une dépense.

Quand a eu lieu le ramassage ?

P44 -art.721/46301 : subvention fonctionnement : ± 12.000 € de moins que prévu,
-art.722/46301 : ± 28.000 € de moins soit un total de 40.000 € en moins, pourquoi ?

Marie-Catherine Janssen + Ariane Polmans : soulignent que cela dépend de l'indice économique, lequel est assez élevé sur Dalhem.

-art.72205/26301 et 89301 : remboursement emprunts CRAC : prévus ± 5.500 € mais rien reçu : pourquoi ?

Le receveur va vérifier mais ça doit apparaître ailleurs.

Loïc poursuit :

P49 -art.72202/12421: Brevet du cycliste, 500 € prévus, 0 € dépensé.
Pouvez-vous nous expliquer ?

Ariane Polmans : ça se fait toujours. Pourquoi le crédit n'est-il pas entamé ?
Le receveur confirme que la somme n'a pas été utilisée.

-art.72202/12422 : Apprentissage des sciences Dalhem, 252 € prévus, 0 € dépensé, pouvez-vous nous expliquer?

Ariane Polmans ne sait pas répondre dans l'immédiat et apportera réponse à Loïc.

France poursuit :

P52-art.767/16148 : participations aux activités dans les bibliothèques : 400 € prévus mais rien de constaté, n'y a-t-il pas eu d'activités ?

Ariane Polmans : les cycles sont arrêtés (c'était prévu avec la bibliothécaire mais elle a été absente). Un nouveau projet verra le jour dès la rentrée scolaire.

P54-art.76201/16148 : recette activités culturelles : 1.500 € prévus et 100 reçus.

Dépenses p 57 : 1.399 € sur 1.500 prévus

-art.763/16148 : inscriptions balade gourmande : 11.000 € prévus et 1.444,87 reçus

Dépenses p57 : 13.038,76 sur 14.000 prévus.

Pourquoi ces différences ?

Le receveur va vérifier car tout se faisait par virements et tient France au courant.

Après vérification, il s'agit d'une erreur qui sera corrigée dans les comptes 2016.

-art.778/46458 : subsides commémorations centenaire 1914 : rien reçu alors que 3.250 € prévus : pourquoi ?

Marie-Catherine Janssen : il y a eu une association momentanée avec Blegny, Soumagne et Trooz. Le subside a probablement été versé et on aurait ainsi omis de supprimer l'article. Elle vérifie et reviendra vers France.

Loïc poursuit :

P57-art.762/12412: Entretien du chapiteau, 125 € prévus, 0 € engagé, pour quelles raisons ?

Arnaud Dewez : C'est prévu au cas où il y aurait des dégradations constatées. Il n'y a pas de dépense engagée quand il s'agit d'un simple nettoyage.

France poursuit :

P59-art.76204/33202 : subsides diverses associations : vous n'avez utilisé que 100 € sur les 1.000 prévus. Or dans les PV du Collège, nous avons pu voir que vous avez refusé plusieurs demandes de subsides. Pouvez-vous nous dire qui vous avez subsidié et les raisons de ce choix ?

Arnaud Dewez : Les subsides sont prévus au budget mais on privilégie l'aide pour le matériel et la logistique. Concernant les liquidités, on tempore et on essaye d'éviter (beaucoup de sollicitations pour les anniversaires).

Loïc poursuit :

À l'extraordinaire :

P77-art.879/12406: 1500 € prévus pour des actions environnementales, rien n'a été dépensé, quelles actions étaient prévues ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Léon Gijssens : C'est prévu, au cas où il y aurait des nouveautés au niveau de l'environnement. C'est pour avoir de la réserve.

France poursuit :

P83 et 103 : 1ère phase des travaux rés J Lambert, vous avez vu ma question à Mme Lousberg, pouvez-vous me donner plus d'explications ?
-art.42103/70151.2013 : non-valeur rés J Lambert : 62.980 € pourquoi cela passe-t-il en crédit sans emploi ? En fait ça réapparaît p 103 art.421/61552. Je ne comprends pas.

Arnaud Dewez : les travaux sont subsidiés. Si le coût des travaux est moindre, ça génère une modification.

Le receveur nous indique de mémoire qu'il s'agirait d'un montant provenant de la SPI et reversé à l'entrepreneur.

Loïc poursuit :

P85-art.762/72360: 66.895 € pour le déménagement des modules pour le musée du fort. J'ai constaté qu'une partie des modules est toujours installée à Mortroux et que des vitres ont été cassées. Où en sommes-nous dans ce dossier, quand espérez-vous inaugurer le musée ?

Marie-Catherine Janssen : d'ici quelques semaines ... Les fondations du vide ventilé ont commencé. Le marché pour le déménagement a été attribué.

France poursuit :

P99-art.124/72156 : déminage + terrassement Fort d'aubin : 11.380,05€ ont été imputés, c'est-à-dire qu'ils ont été payés.

Cette somme correspond à la facture de la société Bom-be et comprend les heures supplémentaires de nivellement.

Or lors d'un précédent conseil Francis Deliège avait souligné le fait que les ouvriers communaux ont dû refaire le travail. A cela il lui avait été répondu que le nivellement n'avait pas été facturé. Nous voudrions des explications.

Marie-Catherine Janssen : Il ne s'agissait pas du nivellement mais d'une ébauche du vide ventilé, faite sans avoir les échelles ...

France rétorque que ça été facturé et que c'est mal fait ! Quid quant à un éventuel recours.

Marie-Catherine Janssen signale à France qu'elle lui apportera tout éclaircissement lors du huis clos.

P103-art42116/73160 : voiries rés J Lambert et Aubin : ± 330.000 € en crédits sans emploi : pouvez-vous nous expliquer ?

Arnaud Dewez signale qu'Aubin n'a pas été fait mais que c'est projeté pour juin 2016.

P124-art.124/73351 : honoraires géomètre terrain Mortroux : pouvez-vous nous dire pourquoi cela est reporté ?

Arnaud Dewez : le marché n'est pas encore attribué. Les modules doivent être déplacés. On a reçu un premier plan, soit le terrain est divisé en 4 parcelles à bâtir et 1000 m² de jardin.

Rapport :

France s'adresse à Arnaud Dewez :

Votre conclusion est, comme chaque année, de maîtriser les coûts de personnel et de fonctionnement. Cela veut dire, je suppose que vous ne comptez pas engager du personnel.

Or le personnel administratif preste beaucoup d'heures supplémentaires : ces prestations ont aussi un coût, je suppose. Ne serait-il pas plus judicieux d'engager du personnel supplémentaire.

Réponse : oui et non. En fait, les heures supplémentaires sont à récupérer par les membres du personnel mais ils les accumulent. Le personnel administratif partant à la pension sera remplacé. Nous comptons engager, le projet est actuellement à l'étude.

France s'adresse à Ariane Polmans:

Bibliothèques :

Location d'un local pour la bibliothèque de Dalhem : ce local est loué depuis le 1er décembre 2015 pour la somme de 200 €/mois et n'est toujours pas occupé !

Cela fait jusqu'à présent 1.000 € (en 2015 : 208,74 €) qui auraient pu servir à acheter des livres ! Pouvez-vous nous dire quand il sera finalement occupé ?

Ariane Polmans : tout à fait d'accord ! On liste les besoins. Le service des travaux est très occupé. Monsieur ROOX doit libérer des hommes. J'espère que cela sera fait l'été prochain.

Visite des bibliothèques par les enfants des écoles : quelles classes y sont allées ?

Ariane Polmans : il y a un roulement des 1^{ère} et 2^{ème} années mais en général, c'est à l'initiative des institutrices.

France : et en ce qui concerne l'année 2015 ?

Ariane Polmans : ± 10 classes.

Jeunesse :

Pouvez-vous nous expliquer où en est la restructuration de la Maison des Jeunes ?

Ariane Polmans : Plusieurs inspections (communauté française, ...) ont eu lieu. L'exclusion de Monsieur GILLES a été actée. Il faut une personne à temps plein. Actuellement, Madame Caroline LEBEAU assure l'intérim (pour rappel, c'est elle qui est à l'initiative de la création de la maison des jeunes). Elle tente de recréer un climat de confiance avec les jeunes fréquentant la maison ainsi que leurs parents.

Pouvez-vous nous dire quand nous aurons un rapport de fonctionnement du Conseil Communal des Enfants ?

Ariane Polmans : quand l'année sera écoulée, soit dès septembre 2016.

France s'adresse à Léon Gijssens :

Publications :

La brochure sur les clubs sportifs est distribuée dans nos écoles, ne devrait-elle pas être aussi diffusée pour les enfants et adolescents non scolarisés dans la Commune ? On pourrait par exemple les distribuer à la maison des

Jeunes et dans les mouvements de Jeunesse, la publier sur le site de la Commune.

Léon Gijssens n'y voit pas d'objection. Il trouve que c'est une bonne idée.

Le site de la Commune n'est pas à jour, ne faudrait-il pas envoyer un rappel à tous les clubs en début de saison pour qu'ils envoient les coordonnées corrigées ?

Arnaud Dewez : tout à fait !

Subsides :

- participation à la location d'extension de terrain de foot : pouvez-vous expliquer ?

Arnaud Dewez : c'est pour le terrain du mini-foot.

- soutien aux clubs sans discernement : que voulez-vous dire par là ?

Léon Gijssens : ça veut dire quel que soit le club : si par exemple, une demande émane d'un club de tirc à l'arc

Agriculture :

Mérite agricole : en quoi cela consiste-t-il ? A-t-il été attribué en 2015 ?
p41 : 51,36 € payés

Léon Gijssens : Il s'agit de la participation de la Commune dans l'action de l'ASBL HERVE-FUTUR. La Commune de Dalhem, tout comme d'autres Communes participent à l'action de cette ASBL. Il a été remis lors de la Foire à Battice.

Environnement :

Quelles balades avez-vous balisées en 2015 ?
p57 en dépenses : 0 !!

Léon Gijssens : initialement, le but était de remettre en place les plaquettes (manquantes ou abîmées) concernant les balades reprises sur les différentes cartes de promenades disponibles. Il restait beaucoup de plaquettes à placer, elles ont toutes été utilisées.

France s'adresse à Josette Bolland:

Vous notez différents travaux de trottoirs : rues J. Muller, Thier Saive, Louis Schmetz, Craesborn.

Dans le compte, le budget prévu de 45.000 € est reporté, pouvez-vous nous dire où en sont ces travaux ?

Josette Bolland : La rue J. Muller et la rue Louis Schmetz sont faites. Il reste le Thier Saive (petit morceau devant 3 maisons), la rue Craesborn (sortie du lotissement à droite).

Loïc poursuit :

Remplacement du véhicule de signalisation, de quoi s'agit-il ?

Josette Bolland : Il s'agit d'un véhicule acquis en renting (camionnette 6 places).

Loïc s'adresse à Marie-Catherine Janssen :

Vous notez qu'il y a des promesses de subsides pour le projet à Feneur, pouvez-vous nous en dire davantage ? Le point va-t-il revenir au conseil avec un projet durant 2016 ?

Marie-Catherine Janssen : L'architecte est désigné. Le dossier relatif au logement d'insertion est introduit. Le ministre a informé les autorités communales que le projet était retenu et que les subsides seraient accordés, en tous cas en ce qui concerne le logement. Le projet sera ajouté à l'ancrage communal.

Loïc termine en demandant ainsi que **France**, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, que leurs interventions figurent dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

- Vote sur l'intervention : Majorité : 9 NON / Renouveau : 7 OUI

Jojo Cloes intervient comme suit :

Le Collège nous demande d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2015.

Je pense qu'il n'est sans doute pas inutile de rappeler quelques notions fondamentales imposées par la législation communale à ce sujet.

Les comptes annuels sont divisés en 3 parties :

- le compte budgétaire : il respecte la présentation du budget et indique pour les recettes les prévisions budgétaires, les droits constatés et les mises en irrécouvrable et pour les dépenses, les prévisions budgétaires, les engagements de dépenses.
- le bilan et le compte de résultats, qui, sur le modèle de la comptabilité générale utilisée dans les entreprises privées, indiquent en plus les variations de patrimoine, l'état de la trésorerie, de la dette, la hauteur des fonds propres ainsi que les créances et dettes au 31 décembre;

- les annexes fournissant un ensemble d'informations qui n'apparaissent pas ou peu clairement au bilan et au compte de résultats.

Plus précisément, les comptes annuels reflètent la réalité des recettes pour lesquelles un droit a effectivement été constaté et des dépenses réellement engagées et imputées.

Au terme de l'exercice, les recettes et les dépenses réelles sont en effet connues.

Elles sont même connues au cent près, comme il est de règle en comptabilité.

Ainsi, par exemple, on relève dans le compte que les droits constatés s'élèvent à 6.915.942 euros et 49 cents, c'est dire la précision de l'affaire.

L'ensemble de ces documents fait 378 pages, ce qui est quand même assez impressionnant.

Dans la mesure où un Conseiller communal dispose de 5 jours pour examiner le compte, il ne peut évidemment, en conscience, approuver un document aussi fondamental que s'il a la certitude que les personnes qui le lui présentent, à savoir le Collège, ont communiqué toutes les informations y relatives et ont effectué tous les contrôles de régularité voulus avec les moyens importants dont ils disposent.

A ce sujet, la législation communale indique la voie au Collège en imposant, je cite : « les comptes sont accompagnés d'un rapport qui synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent. »

C'est là que, malheureusement, nous ne pouvons que constater un manquement important du Collège, à savoir que, nulle part dans les documents, nous ne trouvons la moindre allusion et/ou explication au sujet du détournement de fonds qui a eu lieu et qui a été effectué par un membre du personnel communal.

Dalhem n'est pas le seul service public concerné par ce genre de problème en Belgique.

Ces derniers temps, la presse a fait état de 107.000 € détournés à la FWB, de 2.000.000 € détournés à l'OWD, de 32000 € à Ferrières, ainsi que de montants au moins aussi importants à Engis, à Burdinne, à Amay, à Tournai, à Gerpennes, toujours par des fonctionnaires.

Nul ne peut donc ignorer que cela existe.

Mais, à ma connaissance, Dalhem est le seul service où ce genre de problème se produit pour la deuxième fois en quelques années.

En conclusion, nous n'avons pas la garantie qui nous permette d'avoir une certitude raisonnable que l'organisation et les contrôles mis en place par le Collège ont entraîné l'établissement de comptes exacts.

Je demande, conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, que mon intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

Après cette intervention de Jojo Cloes, le Bourgmestre intervient en traitant Jojo de populiste ! Il ajoute que Jojo a eu le temps de voir les comptes 2013 et 2014 et qu'il n'a vu aucun détournement.

Jojo rappelle au Bourgmestre que le contrôle desdits comptes est son job !

- Vote sur l'intervention de Jojo : Majorité : 9 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur l'approbation du compte : Majorité : 9 OUI / Renouveau : 7 NON

Point 5 : Arrêtés de police

Pas de commentaire particulier.

Point 6 : Démission de deux échevines et conseillères communales au 30.06.2016 _ Prise d'acte et acceptation

Arnaud Dewez souhaite une excellente retraite à Josette Bolland et Marie-Catherine Janssen.

- Vote sur l'acceptation : OUI à l'unanimité

Point 7 : Enseignement maternel et primaire – restructuration des écoles

Ariane Polmans nous explique que dorénavant chaque directeur aura deux écoles à gérer.

Elle explique que le débat a eu lieu suite aux problèmes rencontrés à l'école d'Aubin-Neufchâteau.

En ce qui concerne cette implantation, la direction sera installée avant le 1^{er} juillet 2016, le mandat ayant d'ores et déjà été donné à la future directrice pour préparer la future année scolaire, à savoir Séverine BOTTY, laquelle aura donc en charge les écoles de Dalhem et d'Aubin-Neufchâteau.

- Vote sur le point : OUI à l'unanimité

Point 8 : Inventaire des logements publics en Wallonie – Recensement du parc locatif public de la Commune – Approbation

Jocelyne nous indique qu'il y a des maisons Rue Lieutenant Pirard et Rue H. Francotte, deux appartements et un studio au Presbytère à Mortroux et des logements à Warsage, Place du Centenaire, Bassetrée, et également à Saint-André, Chemin des Crêtes. L'opérateur étant soit le CPAS, soit la Commune.

Vote sur le point : OUI à l'unanimité

Point 9 : Subvention communale octroyée aux accueillantes d'enfants à domicile reconnues par l'ONE - Règlement

Jojo Cloes intervient comme suit :

Le Collège propose au Conseil d'approuver l'octroi d'une subvention unique de 750,00 € aux accueillantes d'enfants à domicile conventionnées et autonomes exerçant leur activité sur le territoire de la Commune de Dalhem.

La justification invoquée par le Collège est la suivante :

- Considérant qu'actuellement, la Commune ne dispose que d'une structure d'accueil pour la garde des enfants en bas âge à Warsage et deux gardiennes à domicile,
- Considérant qu'il convient d'encourager ces gardiennes à poursuivre leurs activités ainsi qu'à susciter l'installation de nouveaux(elles) accueillant(e)s d'enfants de 0 à 6 ans via l'octroi d'une subvention de fonctionnement,

A notre avis, ces justifications sont tout à fait exactes et on peut même ajouter qu'il est de notoriété publique qu'il y a actuellement un manque criant de structures d'accueil, ce qui pose beaucoup de problèmes aux jeunes parents ou futurs parents.

Or, il est clair que les facilités dont disposent les jeunes parents sont de nature à influencer favorablement la démographie, ce dont nous avons bien besoin notamment pour le problème des pensions.

Par ailleurs, le Collège ne donne aucune indication quant à la justification du montant de 750,00 €.

S'agissant d'un montant unique, nous pensons qu'il doit être en relation avec l'investissement mis en œuvre par l'accueillante d'enfants.

On peut faire le calcul suivant ;

Soit :

- que la valeur de la maison de l'accueillante est de 250.000 €
- que l'accueillante consacre 10 % de sa maison à l'accueil : valeur = 25.000 €
- que la valeur du matériel nécessaire est de 5000 €

L'accueillante met en œuvre un capital de 30.000 € pour exercer son activité.

Un partenariat de 5 % de la part de la Commune ne serait certainement pas prohibitif.

Cela correspond à un montant de 1500 €.

Sur base de ce raisonnement et de cette justification, nous déposons un amendement à la proposition du Collège.

Cet amendement est le suivant : le Conseil approuve l'octroi d'une subvention unique de 1500,00 € aux accueillantes d'enfants à domicile conventionnées et autonomes exerçant leur activité sur le territoire de la Commune de Dalhem.

Arnaud Dewez : nous indique que cette initiative résulte de rencontres avec des personnes voulant s'installer. Celles-ci sont parfois découragées par les différentes normes à respecter. Le Bourgmestre nous informe d'autre part que les accueillantes d'enfants bénéficient d'aides provenant de diverses ASBL. L'aide apportée par la Commune pourrait servir notamment à l'aménagement de modules.

Séverine Philippens : rappelle qu'initialement rien n'existait et que cette aide est non négligeable.

Josette Bolland : indique qu'il s'agit d'un bon raisonnement mais rappelle que les conseillers ne sont pas les payeurs !

Jojo demande d'autre part conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, que son intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

- Vote sur l'intervention de Jojo : Majorité : 9 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur l'amendement proposé : Majorité : 9 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur le point : oui à l'unanimité (car c'est mieux que rien !)

Point 10 : Marché public de travaux – Aménagement de la vieille ville de DALHEM – Enfouissement des câbles HT et modernisation BTA rue Général Thys

Marie-Catherine Janssen nous indique qu'il s'agit de la première phase des travaux, la deuxième phase consistant en le remplacement des lumières ; le début de ces premiers travaux étant programmé en octobre 2016 en même temps que les travaux d'égouttage.

France Hotterbeex intervient comme suit :

Comme il s'agit de mon cadre de vie, vous comprendrez que j'ai quelques questions.

Il n'est pas très facile de s'y retrouver dans ce dossier où l'on utilise des abréviations différentes dans le projet de délibération et dans le devis d'ORES.

Mes questions sont basées sur le plan :

Si j'ai bien compris tous les câbles aériens sauf les torsades sur les façades des maisons seront enlevés, pouvez-vous me le confirmer ?

Marie-Catherine Janssen : tout sera enfoui excepté les câbles alimentant les vieilles maisons (le câble passera devant les maisons en souterrain).

France poursuit : A plusieurs endroits du plan, il est fait référence à des « coffrets » : pouvez-vous me dire s'ils seront enterrés ?

Marie-Catherine Janssen : Ils ne seront pas enterrés. Devant chez France (côté police), par exemple, il sera installé dans le petit espace libre, avec une barrière y donnant accès et sera bardé de végétation afin d'être dissimulé dans la verdure.

France continue : Ces travaux seront coordonnés avec l'égouttage ce qui implique que le revêtement en pavé de la rue devra être refait. Ne pourrait-on pas en profiter pour installer des dispositifs ralentisseurs type dos d'âne (je vois mal des coussins berlinois dans des pavés de rue) ; en effet beaucoup de voitures dévalent la vieille ville à une vitesse tout à fait inadaptée à la sécurité.

Josette Bolland : Ce point est étudié en Collège mais il faut des autorisations, notamment du patrimoine wallon, lequel n'est pas favorable (dixit Marie-Catherine Janssen). Josette Bolland nous indique que la seule solution, peut-être, sera la mise en sens unique de la rue et ce, en descente ?

Marie-Catherine Janssen ajoute qu'il est prévu une nouvelle réunion avec les riverains.

France termine en demandant :

Conformément au ROI, je souhaite que mon intervention figure au PV et je demande que l'on vote pour cela.

- Vote sur l'intervention de France : Majorité : 9 NON / Renouveau : 7 OUI
- Vote sur le point : oui à l'unanimité

Point 11 : Marché de travaux – Aménagement des abords à l'entrée de l'école de NEUFCHATEAU

Aurore Gryson intervient comme suit :

Il nous est notamment demandé :

« D'approuver le cahier des charges, le métré descriptif, le plan et le montant estimé du marché « travaux d'aménagement des abords à l'entrée de l'école de Neufchâteau » établis par M. Ploumen, auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.651,33 € H.T.V.A ou 17.650,41 €, T.V.A. 6% comprise » ;

Au vu dossier mis à notre disposition, l'on peut constater qu'il s'agit d'un important chantier, consistant entre autres en la démolition des abords actuels, la création d'un espace de parking pour les vélos, l'installation de deux bancs publics, la mise en place de luminaires LED encastrés dans le sol, le placement de bornes et de barrière anti-stationnement, etc...

A l'examen des différents cahiers des charges et métré descriptif, certains postes nous interpellent quant à leur coût paraissant a priori exorbitant, notamment :

- Point 96 du cahier spécial des charges (96.29.1a) : râtelier pour vélos en acier inoxydable finition brossée : élément sous forme d'un ressort dont les extrémités son noyées dans une dalle en béton fabriquée – coût suivant métré estimatif : 1.250,00 €.
- Point 96 du cahier spécial des charges (96.29.2a) : banc anti-vandalisme : assise basse – en acier galvanisé et pin + finitions en teck rouge, structure tôle d'acier galvanisé à chaud Montants latéraux plein avec talon de fixation pliés vers l'intérieur, assise en profilé de bois de section carrée de 0,45 mm x 0,45 mm fixés à claire-voie – y compris traitement de protection de toutes les parties des bancs. – coût selon métré estimatif : 1.250,00 € par banc, soit 2.500,00 €.

Total pour ces deux seuls postes = 3.750,00 € sur un coût total estimé de 16.651,33 €

J'ai effectué une petite recherche sur internet et ai pu découvrir notamment un autre modèle de râtelier pour vélos, type ressort, ayant le même descriptif que celui proposé (5 vélos) au prix de 739,00 €.

D'autre rack pour vélos : un vintage à intégrer dans des sites historiques ou classés en fonte d'aluminium (mêmes dimensions) : 259,00 € H.T.V.A.

Un autre range vélos type ressort pour 10 à 14 vélos, en acier zingué au prix de 249,00 € !

Les mêmes constatations peuvent être relevées pour les bancs publics.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'exposer de telles dépenses pour ce mobilier urbain, lesquelles nous semblent somptuaires, dès lors qu'il semble possible d'en acquérir à un prix moindre et que celui-ci pourrait parfaitement remplir les mêmes fonctions que celui qui nous est proposé.

Avec l'économie générée, pourquoi ne pas penser à acquérir d'autres matériels utiles à la nouvelle école d'Aubin-Neufchâteau ?

Au vu de ces explications, ne pensez-vous vous pas qu'il serait opportun de reconsidérer ces postes ?

Arnaud Dewez indique qu'ils seront attentifs à ces différents postes d'aménagement... que nous pouvons éventuellement leur transmettre les différents liens internet que nous avons pu consulter.

France intervient en indiquant que le cahier des charges aurait pu comporter des variantes à cet égard.

Jojo estime qu'il faudrait admettre des variantes dans le choix des matériaux au niveau du descriptif.

Josette Bolland prétend qu'on ne peut pas changer un descriptif.

Marie-Catherine Janssen préfère l'inox pour sa meilleure qualité et espère des différences de prix entre les offres rendues par les différents soumissionnaires. Le Collège fera jouer la concurrence et choisira le moins cher.

- Vote sur le point : Majorité : 9 OUI / Renouveau : 7 abstention

Point 12 (supplémentaire présenté par Francis dit Tarzan Deliége) :
Berneau - Rue Bruyère - circulation – règlement

Le Bourgmestre propose à Tarzan de présenter son point.

Francis dit Tarzan Deliége intervient comme suit :

J'ai été informé et j'ai pu constater personnellement que de nombreux automobilistes peu scrupuleux quittent la file qui s'est formée sur la rue du viaduc avant le feu rouge, s'engouffrent dans la rue des Trixhes qui est une rue à circulation locale pour ensuite bifurquer à droite dans la rue Bruyère à une vitesse excessive, espérant ainsi passer plus vite le feu de la rue de Maestricht.,

Pour supprimer ces comportements dangereux, je propose de diviser la rue Bruyère en deux parties, partie haute et partie basse, au moyen d'obstacles infranchissables par les véhicules automoteurs et placés à hauteur de la limite entre les propriétés sur lesquelles se trouvent les immeubles numéro 13 et 15.

De la sorte, pour les véhicules automoteurs exclusivement, la partie haute constituera une voie sans issue accessible depuis la rue de Maastricht et la partie basse constituera une voie sans issue accessible depuis la rue des Trixhes.

La signalisation doit évidemment être étudiée et déterminée par les spécialistes de la Police.

Pour vous donner une idée, je pense qu'elle pourrait être la suivante :

- Carrefour Bruyères Maestricht : un triangle renversé B1 et le signal voie sans issue excepté pour les piétons et les cyclistes.
- Carrefour Bruyère / rue des Trixhes, un triangle renversé B1 à la sortie de la placette et un panneau voie sans issue excepté pour les piétons et les cyclistes.

Outre une sécurité accrue, je pense aussi que cette disposition permettrait aussi de pratiquement doubler le nombre de places de parking en plaçant les voitures perpendiculairement à la rue plutôt que latéralement.

Réponse du Bourgmestre :

C'est sur demande des riverains que la rue Bruyère a été mise en sens interdit pour la descente, il n'y a pas si longtemps.

Couper la rue Bruyère reporterait le problème sur la rue des Trixhes où il y a plus d'habitants.

Je suis resté un jour de 17h à 17h20 et n'ai vu que 5 voitures prendre la rue Bruyère.

Je pense que la situation va s'améliorer avec le temps :

- Les automobilistes vont se rendre compte qu'ils ne gagnent pas de temps en prenant la rue Bruyère puisqu'ils vont devoir attendre devant le feu rue de Maestricht.
- Actuellement la circulation est plus importante à cause des travaux de l'AIDE à Dalhem et sur le pont de Cheratte.

J'ai discuté de la proposition avec la police et celle-ci juge la proposition non adaptée.

J'ai demandé que la police fasse des contrôles plus réguliers.

Tarzan dit qu'il a parlé aux riverains.

Josette Bolland répond que le Collège n'a reçu aucune plainte.

Tarzan dit qu'il a des documents signés par les riverains où ils indiquent leur accord sur sa proposition et les remet au Bourgmestre.

Arnaud Dewez dit que le document a été rédigé par Tarzan et est sujet à caution, il demande si les habitants de la rue des Trixhes ont été consultés. Il insiste que le problème est plus global et qu'il va s'arranger avec le temps.

- Vote sur le point : Majorité : 9 NON / Renouveau : 7 OUI

Point 13 (supplémentaire présenté par Loïc Olivier) : Site internet

Via le site internet de notre Commune, il y a moyen de trouver un formulaire à remplir afin de louer une salle ou du matériel. C'est déjà très bien mais nous pourrions aller plus loin et rendre encore plus de services à la population via ce site.

Voici quelques exemples :

La ville d'ANDENNE propose un «guichet virtuel», celui-ci permet, sauf exceptions, sans imprimer de documents et sans se déplacer de :

- Faire une demande de changement d'adresse ;
- Commander un document en ligne (certificat de résidence et de nationalité, bonne vie et mœurs, actes de naissance, mariage, divorce...);
- Réserver une salle communale ;
- Signaler un avaloir obstrué sur le territoire andennais ;
- Signaler un éclairage défectueux (AIEG) ;
- Déclaration relative aux dernières volontés en matière de mode de sépulture, de rite et de contrat d'obsèques (imprimer le document et nous le renvoyer signé par la poste).

Le site de la Commune d'AUBEL, permet quant à lui d'acheter des cartes de promenades (promenades, routières, IGN), des livres ou des cartes postales.

A HERVE, il est possible de commander un service de broyage à domicile, d'informer les services communaux d'un problème en matière d'environnement.

A STAVELLOT, il y a également moyen de réaliser certaines démarches via le site internet :

- Commande en ligne d'extraits et de certificats
- Extrait d'acte de naissance
- Extrait d'acte de mariage
- Extrait d'acte de divorce
- Extrait d'acte de décès
- Certificat de résidence
- Certificat de résidence avec historique des adresses
- Certificat de composition de ménage
- Certificat de vie
- Certificat de nationalité
- Certificat d'inscription

Nous voyons ainsi qu'il est techniquement possible de rendre un service plus performant via un site internet communal.

Nous pensons que notre Commune pourrait étudier les possibilités de permettre à la population de faire certaines démarches et réaliser des achats sans devoir se déplacer.

Cela permettrait un gain de temps pour la population et pour le personnel communal. Il ne faut pas oublier que le temps, c'est de l'argent !

Cerise sur le gâteau, cela ferait un petit geste pour notre planète.

Arnaud Dewez indique à Loïc qu'il s'agit d'une bonne proposition mais que Loïc n'a pas été assez loin dans le site. Arnaud a d'ailleurs imprimé à l'attention de Loïc tous les documents qui sont actuellement disponibles sur le site. Mais il reconnaît qu'on peut aller encore plus loin dans la démarche et que dès lors on votera oui au point présenté par Loïc.

- Vote sur le point : oui à l'unanimité

QUESTIONS POST-CONSEIL :

France HOTTERBEE :

Ce week-end, vous allez inaugurer la zone multisports de Warsage. Pour celle de Berneau, la Commune avait créé un comité d'accompagnement, existe-t-il toujours ? Que fait-il ? Comptez-vous en créer un pour Warsage.

Léon Gijsens : il en existe déjà une, créée à l'occasion de la mise en place du projet, c'était en réalité une obligation pour l'obtention du subside.

Huguette van Malder dit qu'elle fait partie du comité et qu'il n'y a jamais de réunion.

France demande à Léon pour obtenir une copie de la composition dudit comité.

France poursuit : vous avez reçu une demande de Natagora pour aménager les anciennes cabines électriques désaffectées de Dalhem et Mortroux pour des chauves-souris et des effraies. Qu'en pensez-vous ?

Arnaud Dewez : un appel à projet auprès de la population sera fait à cet égard.

Loïc Olivier :

L'emplacement handicapé à Dalhem du côté de la banque est-il toujours à considérer comme emplacement PMR ?

Arnaud Dewez & Josette Bolland : oui ! Mais ils admettent que le cigle est illisible ; il sera refait dans les meilleurs délais.

Loïc continue : A plusieurs reprises, ces derniers mois voire semaines, j'ai constaté que des bus articulés avaient des grosses difficultés au rond point de Dalhem. Ne serait-il pas judicieux de voir avec le TEC pour trouver une solution ?

Josette Bolland : ça dépend en fait du chauffeur ! Ils n'ont pas reçu de réclamation à cet égard de la part du TEC.

Loïc : Un Berneautois non présent dans cette salle m'informait, il y a quelques jours, que suite aux différents travaux dans la région et la nouvelle taxe sur les poids lourds, la circulation Rue de Maestricht devenait de plus en plus importante. Il était encore plus dérangé par le fait que certains roulent à vitesse élevée. Je lui ai promis de faire passer le message. Je compte sur vous !

Arnaud Dewez : Le Collège l'a remarqué ! Et en effet c'est un problème.

Juliette Claude-Antoine :

Nous sommes heureux de constater qu'après un petit rappel de notre part, la sonnette placée à l'intention des personnes à mobilité réduite a bien été installée dans le sas d'entrée de l'Administration communale.

Le point proposé par Loïc à ce sujet, accepté à l'unanimité je le rappelle, prévoyait aussi « le placement d'un panneau indiquant qu'il y avait une sonnette à actionner par les personnes rencontrant des difficultés pour rentrer ». Dès que ce panneau sera placé nous pourrions considérer ce point comme entièrement respecté.

Ma question est donc : quand le panneau sera-t-il placé ?

Josette Bolland : l'affichette est faite mais on attend qu'elle soit placée par un ouvrier communal.
